



# REPOBLIKAN'I MADAGASIKARA

Fitiavana - Tanindrazana - Fandrosoana



## COMMISSION NATIONALE INDEPENDANTE

### DES DROITS DE L'HOMME

-----

## APPEL A CANDIDATURES POUR REPRESENTER LA CNIDH AU HCDDDED

Conformément à l'article 05 de la loi 2015-001 du 12 février 2015, portant institution du Haut Conseil Pour la Défense de la Démocratie et de l'Etat de Droit (HCDDDED), la Commission Nationale Indépendante des Droits de l'Homme (CNIDH) de Madagascar élit une personnalité issue des organisations ou associations pour la défense des Droits de l'Homme, reconnue sur le plan national par son intégrité, sa compétence et son expérience, dans une discipline intéressant la Démocratie et l'Etat de Droit.

Selon les dispositions de l'article 3 de cette même loi, le HCDDDED a pour mission d'observer l'éthique du pouvoir, l'exercice de la démocratie, le respect de l'Etat de droit, et de contrôler la protection ainsi que la promotion des Droits de l'Homme.

#### Dossier à fournir :

- 1-Lettre de candidature dûment signée.
- 2- Curriculum vitae signé, avec photo récente.
- 3-Lettre de recommandation, émanant de l'association ou de l'organisation qui présente le candidat.
- 4-Lettre de motivation manuscrite.
- 5-Production sur une page, mettant en exergue la situation des Droits de l'Homme, de l'Etat de Droit et de la Démocratie à Madagascar.
- 6-Extrait de casier judiciaire (Bulletin N°3), délivré dans un délai de moins de trois (03) mois.

Le dossier complet est à déposer sous pli fermé au siège annexe de la CNIDH, 18 rue Raintovo Antsahavola, Ex-ambassade américaine, 2ème étage (Face ETP), du 05 au 19 février 2024, pendant les jours ouvrables et horaires de travail.

Après lecture et étude des dossiers reçus, une élection sera effectuée pour désigner la personne appelée à représenter la CNIDH.

Fait à Antananarivo le 02 Février 2024